

Prix hors taxes ^(a) au : 15-août-2008

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES pour clients domestiques

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif . variante individuel	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 (Petites fournitures)	013.0	15	21.48	8.03
6	014.0	30	54.48	
9	015.0	45	107.40	
12	012.0	60	153.84	
15	012.1	75	200.28	
18	012.2	90	246.72	
24	012.3	40	412.32	
30	012.3	50	577.92	
36	012.3	60	743.52	

Option Heures Creuses PS en kVA	de tarif . varia individuel	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	024.0	30	94.32	8.03	4.72
9	026.0	45	169.32		
12	020.0	60	244.20		
15	020.1	75	319.08		
18	020.2	90	393.96		
24	028.1	40	659.64		
30	028.2	50	925.32		
36	028.3	60	1 191.00		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au : 15-août-2008

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients domestiques collectifs et agricoles

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA			Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
	collectif	agricole			
3 (Petites fournitures)	236.1 013.4	436.1 013.5	15	21.48	8.03
6	237.2 014.4	437.2 014.5	30	54.48	
9	237.3 015.4	437.3 015.5	45	107.40	
12	237.4 010.0	437.4 012.5	60	153.84	
15	237.5 010.1	437.5 012.6	75	200.28	
18	237.6 010.2	437.6 012.7	90	246.72	
24	237.7 010.3	437.7 012.8	40	412.32	
30	237.8 010.4	437.8 012.8	50	577.92	
36	237.9 010.5	437.9 012.8	60	743.52	

Option Heures Creuses PS en kVA			Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
	collectif	agricole				
6	238.2 024.4	438.2 024.5	30	94.32	8.03	4.72
9	238.3 026.4	438.3 026.5	45	169.32		
12	238.4 004.0	438.4 020.5	60	244.20		
15	238.5 004.1	438.5 020.6	75	319.08		
18	238.6 004.2	438.6 020.7	90	393.96		
24	238.7 004.3	438.7 028.6	40	659.64		
30	238.8 004.4	438.8 028.7	50	925.32		
36	238.9 004.5	438.9 028.8	60	1 191.00		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au : 15-août-2008

**TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients professionnels et services publics non communaux**

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Profes- sionnel	Service Public			
3 (Petites fournitures)	043	0	5	15	21.48	8.03
6	044	0	5	30	54.48	
9	044	1	6	45	107.40	
12	044	2	7	60	153.84	
15	044	3	8	75	200.28	
18	044	4	9	90	246.72	
24	047	0	5	40	412.32	
30	047	1	6	50	577.92	
36	047	2	7	60	743.52	

Option Heures Creuses PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
		Profes- sionnel	Service Public				
6	054	0	5	30	94.32	8.03	4.72
9	054	1	6	45	169.32		
12	054	2	7	60	244.20		
15	054	3	8	75	319.08		
18	054	4	9	90	393.96		
24	056	0	5	40	659.64		
30	056	1	6	50	925.32		
36	056	2	7	60	1191.00		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au : 15-août-2008

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour services publics communaux et intercommunaux

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 (Petites fournitures)	086	0	15	21.48	8.03
6	077	0	30	54.48	
9	077	0	45	107.40	
12	077	1	60	153.84	
15	077	1	75	200.28	
18	077	1	90	246.72	
24	077	2	40	412.32	
30	077	2	50	577.92	
36	077	2	60	743.52	

Option Heures Creuses PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	078	0	30	94.32	8.03	4.72
9	078	0	45	169.32		
12	078	1	60	244.20		
15	078	1	75	319.08		
18	078	1	90	393.96		
24	078	2	40	659.64		
30	078	2	50	925.32		
36	078	2	60	1191.00		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au : 15-août-2008

TARIF BLEU - OPTION TEMPO
pour clients domestiques individuels en métropole continentale

Code tarif Puissance souscrite PS en kVA →	Code variante			
	9	12-15-18	24-30	36
Domestique individuel 030/031/032/033/034/035	0	1	2	3

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	145.68						
12-15-18	199.44						
24-30	366.84	3.13	3.99	6.82	8.17	13.03	37.19
36	493.56						

TARIF BLEU - OPTION TEMPO
**pour clients domestiques collectifs, agricoles, professionnels, services publics communaux
intercommunaux et non communaux en métropole continentale.**
EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Code tarif Puissance souscrite PS en kVA →	Code variante			
	9	12-15-18	24-30	36
Agricole 430 / 431 / 432 / 433 / 434 / 435 ou 030 / 031 / 032 / 033 / 034 / 035	3 5	4-5-6 6	8 7	9 8
Domestique collectif 230 / 231 / 232 / 233 / 234 / 235 ou 030 / 031 / 032 / 033 / 034 / 035	3 4	4-5-6 4	8 9	9 9
Professionnel 060 / 061 / 062 / 063 / 064 / 065	0	1	2	3
Services publics 060 / 061 / 062 / 063 / 064 / 065	5	6	7	8
Services Communaux et intercommunaux 080 / 081 / 082 / 083 / 084 / 085	0	1	2	3

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	145.68						
12-15-18	199.44						
24-30	366.84	3.13	3.99	6.82	8.17	13.03	37.19
36	493.56						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Heures Creuses : jours Bleus , Blancs et Rouges de 22 h à 6h

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche) .

Les Dimanches sont des jours Bleus.

Prix hors taxes ^(a) au :

15-août-2008

TARIF BLEU pour éclairage public

Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Code tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Longues Utilisations	071 ^(b)	0 (avec comptage)	111.84	3.59
		1 (sans comptage)		
Courtes Utilisations (< à 2350 heures)	094 ^(c)	0 (avec comptage)	78.36	4.90

Illuminations ^(d) :

Sur réseau	Code tarif	Code variante	Saison	Abonnement en €/kVA/an	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Eclairage Public	470	0	Hiver	78.36	cf. contrat
	471	0	Eté	78.36	EP existant
Distribution Publique	472	0	Hiver	78.36	4.90
	473	0	Eté	78.36	4.90

Anciennes modalités :

Abonnements avec comptage	Code tarif	Abonnement annuel €/kVA		Prix de l'énergie (c€/kWh)	
Option Base	070	25.68		9.13	
		Terme fixe en €	Ab. An €/kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
Option Heures Creuses	072	20.88	32.16	9.13	5.02

Abonnements en l'absence de comptage	Code tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Eclairage matin & soir	076	1	89.76	5.02
Eclairage soir seul	076	2	76.68	5.02
Feux signalisation ^(e)	076	3	264.84	5.02
Illuminations été	076	7	41.28	5.02

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) Ou 074-075 si le compteur à deux cadrans est provisoirement maintenu. La variante sans comptage (code 071-1) est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(c) réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(d) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(e) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

Prix hors taxes ^(a) au :

15-août-2008

TARIF BLEU - OPTION EJP
en métropole continentale.
EN EXTINCTION - n'est plus proposé

- Pour domestique individuel

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif .	Variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en ¢/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	006	0-1-2	60-90	102.36	5.65	48.50
36	6	3	60	408.12		

- Pour domestique collectif

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif . Variante collectif	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en ¢/kWh	
				Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	240.0 ou 006.4	60-90	102.36	5.65	48.50
36	240.1 ou 006.8	60	408.12		

- Pour agricole

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en ¢/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	008	6-7-8	60-90	102.36	5.65	48.50
36	008	9	60	408.12		

-Pour professionnel et services publics non communaux

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en ¢/kWh	
		Prof	Serv. Publ.			Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 ^(b)	066	0-1	5-6	60-90	117.12	5.65	48.50
36	068	0	5	60	462.48		

- pour services publics communaux et intercommunaux

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en ¢/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 ^(b)	098	0-1	60-90	107.76	5.65	48.50
36	098	3	60	430.92		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) 12 kVA si le branchement n'est pas capable de délivrer, sans travaux de renforcement, une puissance plus importante.

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 7 heures à 1 heure le lendemain.

Prix hors taxes ^(a) au :

15-août-2008

TARIF BLEU
pour fournitures diverses

1. - Télé-distribution

Tarif pour les téléamplificateurs : *code 043.6*
Même barème que le 3 kVA petites fournitures pour les services publics non communaux

2. - Bleu Utilisations Longues codes 042.0, 042.5, 087.0 et 040.0

Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA) : *code 042.0, 042.5, 087.0*
Forfait par kVA et en Euros par an : **478.68**

Modalités avec comptage 6 kVA : *code 040.0*
Abonnement en Euros par an **1069.80**
Prix d'énergie en c€/kWh **2.90**

3. - Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

Générateur photovoltaïque : *code 045.0*
Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an **120.72**
par hW supplémentaire en Euros par an **9.96**

Générateur éolien puissance ≤ 4 kW : *code 046.0*
Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an **241.44**
par hW supplémentaire en Euros par an **9.96**

Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > 4 kW : *code 041.0*
Abonnement en Euros par kW/an **71.16**
Prix d'énergie en c€/kWh **2.90**

(*) Puissance minimum à facturer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Prix hors taxes ^(a) au :

15-août-2008

TARIF UNIVERSEL A
EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

Tarifs 3 kVA

	Code tarif	Code variante		Mensualités d'abonnements (€)	Prix d'énergie c€/kWh	
		Domestiques ind-col	Agricoles		H.P.	H.C.
Domestique et agricole	3 kVA avec H.C.	022	0-4	8.34	9.13	4.98
			5			
Professionnel	3 kVA avec H.C.	052	Professionnel	11.37	10.69	4.98
			0			
Communaux	3 kVA avec H.C.	088	0	8.98	10.69	4.98

Tarifs supérieurs à 36 kVA

	Code tarif	Code variante		Mensualités d'abonnements (€)		Prix d'énergie c€/kWh	
		Domestiques	Agricoles	Terme fixe ^(b)	+ €/kVA au delà 36 kVA	H.P.	H.C.
Domestique et agricole	> 36 kVA avec H.C.	002	0	125.45	4.59	9.13	4.98
			5				
Professionnel et Services Publics	> 36 kVA sans H.C.	048	Professionnel 3	160.04	8.57	9.13	
	> 36 kVA avec H.C.		Service Public 8				
Communaux	> 36 kVA sans H.C.	090	3	105.83	3.80	9.13	
	> 36 kVA avec H.C.		002				

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA

TARIF UNIVERSEL B
EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

Modalités particulières pour les abonnements avec heures creuses à partir de 12 kVA

		Code tarif	Code variante				
			Domestique	Agricole	Communaux		
Sans prix particulier H.P. Eté Domestique ou Agricole Communaux	Puissance souscrite PS de base ≥ 18 kVA et ≤ 24 kVA	002	1	6 à 8			
		002	1	6 à 8			
		002				4	
			sans sup. H.C. sans FMA	avec sup. H.C. sans FMA	sans sup. H.C. avec FMA	avec sup. H.C. avec FMA	
Avec prix particulier H.P. Eté	PS de base > 24 kVA	002	Domestiques	0	1		
			Agricoles	5	6	7	8

	Prix d'énergie en ¢/kWh			Mensualités d'abonnement (€)				
	H.P.		H.C.	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplé- mentaire	Majoration par kVA		
	Hiver	Eté				Compl. FMA	Supp. HC	
Sans prix particulier H.P. Eté Domestique	9.13	9.13	4.98	≥ 12 kVA	21.12	2.12	3.27	1.84
					21.12	2.12		1.84
Avec prix particulier H.P. Eté	9.13	9.13	4.98	24 kVA	61.26	4.57	3.27	1.84
				30 kVA	88.68	4.57		
				36 kVA	116.10	4.57		
				>36 kVA	125.45	4.59		
Sans prix particulier H.P. Eté Communaux	9.13	9.13	4.98	≥ 12 kVA	21.12	2.12	3.27	1.84
					21.12	2.12		1.84
Avec prix particulier H.P. Eté	9.13	9.13	4.98	24 kVA	61.26	4.57	3.27	1.84
				30 kVA	88.68	4.57		
				36 kVA	116.10	4.57		
				>36 kVA	125.45	4.59		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Prix hors taxes ^(a) au :

15-août-2008

TARIF BLEU

Pour les DOM, majoration liée à la rémanence d'octroi de mer.

Octroi de mer au : **01-janv-2008**

Dans les DOM, une majoration liée à l'octroi de mer doit être ajoutée aux prix de l'énergie HT appliqués en métropole selon le tableau suivant :

DEPARTEMENT	Octroi de mer c€/kWh
MARTINIQUE	0.38
GUADELOUPE	0.19
LA REUNION	0.12
GUYANE	0.00

NOTA : les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole

(a) Les prix HT obtenus par addition des prix de l'énergie appliqués en métropole et de la majoration liée à l'octroi de mer, sont à majorer de la T.V.A. selon les taux applicables dans les DOM, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

TARIF JAUNE - OPTION BASE
en métropole continentale

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (¢€/kWh)				
			Hiver			Eté	
			Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
JAUNE	UL	52.32	8.324	8.324	5.877	2.846	2.213
OPTION BASE	UM	17.28	12.23		8.166	2.996	2.364
Coefficients de puissance réduite *	UL		1.00	0.52	0.52	0.52	0.52
	ou UL		1.00	1.00	0.36	0.36	0.36
	ou UL		1.00	1.00	1.00	0.20	0.20
	UM		1.00		1.00	1.00	1.00
Calcul des dépassements					11.78	€ / HEURE ^(b)	
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe en UL		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour tous les jours					

* UL : un seul dénivelé possible

TARIF JAUNE - OPTION EJP
en métropole continentale

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (¢€/kWh)				
			Hiver		Eté		
			PM	HH	HPE	HCE	
JAUNE OPTION EJP	UL	52.32	28.595	5.605	2.846	2.213	
Coefficients de puissance réduite *	UL		1.00	0.44	0.44	0.44	
	ou UL		1.00	1.00	0.20	0.20	
Calcul des dépassements					11.78	€/HEURE ^(b)	
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour tous les jours de l'été					

* Un seul dénivelé possible

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

(b) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique

TARIF VERT A5 - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver			Eté	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5 OPTION BASE	TLU	120.84	5.843	4.467	3.403	2.620	1.622
	LU	74.16	10.471	5.978	4.011	2.793	1.774
	MU	44.16	14.979	7.481	4.640	3.039	1.990
	CU	18.72	22.010	9.807	5.597	3.304	2.213
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	LU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	MU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	CU		1.00	0.77	0.33	0.18	0.08
Calcul des dépassements	Comptage		Electronique		KN (PMAx-P)		K (PMAx-P)
	(k ₃ k ₂ k ₁)		3.63 €/kW		1.21 €/kW		30.21 €/kW
	Coefficients par poste		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
Hiver	: de novembre à mars inclus						
Eté	: d'avril à octobre inclus						
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus						
Heures Creuses	: 8h par jour et dimanche toute la journée						

TARIF VERT A5 - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver		Eté		
			PM	HH	HPE	HCE	
A5 OPTION EJP	TLU	120.84	7.821	3.675	2.620	1.622	
	MU	44.16	22.573	4.892	3.039	1.990	
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.48	0.15	0.06	
	MU		1.00	0.48	0.15	0.06	
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (PMAx-P)		K (PMAx-P)
		0.62 €/kWh	3.63 €/kW		1.21 €/kW		30.21 €/kW
	Coefficients par poste		1.00	0.48	0.15	0.06	
Hiver	: de novembre à mars inclus						
Eté	: d'avril à octobre inclus						
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
Heures Creuses	: 8h par jour et dimanche toute la journée						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT A8 - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)									
			Hiver et Demi-Saison					Eté				
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA		
A8	TLU	120.84	6.076	5.381	3.804	4.066	2.366	2.978	1.558	1.966		
OPTION BASE	LU	74.16	11.277	7.738	4.654	4.723	2.832	3.169	1.740	2.055		
	MU	44.16	16.300	10.043	5.505	5.390	3.307	3.432	1.994	2.177		
	CU	18.72	24.168	13.644	6.830	6.429	4.045	3.737	2.256	2.338		
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770									
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02		
	LU		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02		
	MU		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02		
	CU		1.00	0.78	0.44	0.34	0.22	0.18	0.10	0.05		
Calcul des dépassements			Comptage électronique				KN (PMAX-P)		K (PMAX-P)			
			(k ₃ k ₂ k ₁)				3.63 €/kW		1.21 €/kW		30.21 €/kW	
			Coefficients par poste		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02
Hiver		: de décembre à février inclus										
Demi-Saison		: novembre et mars										
Eté		: d'avril à octobre inclus										
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus										
Heures Creuses		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée										

TARIF VERT A8 - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison			Eté				
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA		
A8	TLU	120.84	7.821	4.359	2.725	2.978	1.558	1.966		
OPTION EJP	MU	44.16	22.573	5.924	3.379	3.432	1.994	2.177		
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.48	0.23	0.15	0.09	0.02		
	MU		1.00	0.48	0.23	0.15	0.09	0.02		
Calcul des dépassements			Comptage Energie		Electronique		KN (PMAX-P)			
			(k ₃ k ₂)		0.62 €/kWh		3.63 €/kW		1.21 €/kW	
			Coefficients par poste		1.00	0.48	0.23	0.15	0.09	0.02
Hiver		: de décembre à février inclus								
Demi-Saison		: novembre et mars								
Eté		: d'avril à octobre inclus								
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus								
Heures Creuses		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée								

TARIF VERT A - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Jour	Semaine				
				PM	HM	DSM	SCM	
A	TLU	120.84	7.821	4.922	3.052	1.922		
OPTION MODULABLE	MU	44.16	22.573	6.869	3.696	2.285		
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.48	0.28	0.12		
	MU		1.00	0.48	0.28	0.12		
Calcul des dépassements			Energie		Electronique		KN (PMAX-P)	
			0.62 €/kWh		3.63 €/kW		1.21 €/kW	
			Coefficients par poste		1.00	0.48	0.28	0.12
Hiver Mobile		: 9 semaines						
Demi-Saison Mobile		: 19 semaines						
Saison Creuse Mobile		: 24 semaines						
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT B - OPTION BASE

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)								
		Hiver et Demi-Saison					Eté			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
B	TLU	86.28	5.593	5.092	3.628	3.842	2.208	2.849	1.510	1.879
OPTION BASE	LU	56.76	8.978	6.681	4.089	4.209	2.463	2.983	1.625	1.938
	MU	32.40	12.975	8.560	4.635	4.644	2.762	3.127	1.778	2.012
	CU	15.24	18.804	11.297	5.428	5.278	3.201	3.244	1.896	2.070
Energie réactive (c€/kvarh)		1.550								
Coefficients de puissance réduite	TLU	1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02	
	LU	1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02	
	MU	1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02	
	CU	1.00	0.78	0.40	0.31	0.21	0.17	0.10	0.05	
Calcul des dépassements	Comptage électronique		KN (P _{MAX} -P)				K (P _{MAX} -P)			
	(k ₃ k ₂ k ₁)		2.59 €/kW				0.86 €/kW			21.57 €/kW
	Coefficients par poste		1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02
Hiver	: de décembre à février inclus									
Demi-Saison	: novembre et mars									
Eté	: d'avril à octobre inclus									
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée									

TARIF VERT B - OPTION EJP

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		Hiver et Demi-Saison			Eté			
		PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
B	TLU	86.28	7.088	4.158	2.586	2.849	1.510	1.879
OPTION EJP	MU	32.40	16.964	5.398	3.038	3.127	1.778	2.012
Energie réactive (c€/kvarh)		1.550						
Coefficients de puissance réduite	TLU	1.00	0.50	0.22	0.14	0.08	0.02	
	MU	1.00	0.50	0.22	0.14	0.08	0.02	
Calcul des dépassements	Comptage		Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
	(k ₃ k ₂)		0.43 €/kWh		2.59 €/kW		0.86 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.50	0.22	0.14	0.08	0.02
Hiver	: de décembre à février inclus							
Demi-Saison	: novembre et mars							
Eté	: d'avril à octobre inclus							
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT B - OPTION MODULABLE

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Jour	Semaine			
		PM	HM	DSM	SCM	
B	TLU	86.28	7.088	4.692	2.927	1.834
OPTION MODULABLE	MU	32.40	16.964	6.226	3.379	2.060
Energie réactive (c€/kvarh)		1.550				
Coefficients de puissance réduite	TLU	1.00	0.50	0.28	0.11	
	MU	1.00	0.50	0.28	0.11	
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
	0.43 €/kWh		2.59 €/kW		0.86 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.50	0.28	0.11
Hiver Mobile	: 9 semaines					
Demi-Saison Mobile	: 19 semaines					
Saison Creuse Mobile	: 24 semaines					

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT C - OPTION BASE

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)								
		Hiver et Demi-Saison						Eté		
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
C	64.20	5.532	5.044	3.601	3.813	2.192	2.830	1.504	1.872	
OPTION BASE	42.24	8.304	6.401	3.875	4.049	2.347	2.902	1.567	1.905	
	24.24	11.580	8.004	4.201	4.329	2.524	2.980	1.650	1.946	
	11.16	16.352	10.340	4.677	4.730	2.783	3.046	1.712	1.979	
Energie réactive (c€/kvarh)		1.390								
Coefficients de puissance réduite	TLU	1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02	
	LU	1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02	
	MU	1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02	
	CU	1.00	0.76	0.33	0.25	0.18	0.14	0.09	0.05	
Calcul des dépassements	Comptage		Electronique			KN (PMAX-P)			K (PMAX-P)	
	(k ₃ k ₂ k ₁)		1.93 €/kW			0.64 €/kW			16.05 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02
Hiver	: de décembre à février inclus									
Demi-Saison	: novembre et mars									
Eté	: d'avril à octobre inclus									
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée									

TARIF VERT C - OPTION EJP

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		Hiver et Demi-Saison			Eté			
		PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
C	64.20	6.872	4.156	2.569	2.830	1.504	1.872	
OPTION EJP	24.24	14.348	5.187	2.870	2.980	1.650	1.946	
Energie réactive (c€/kvarh)		1.390						
Coefficients de puissance réduite	TLU	1.00	0.50	0.17	0.10	0.06	0.02	
	MU	1.00	0.50	0.17	0.10	0.06	0.02	
Calcul des dépassements	Comptage		Energie		Electronique		KN (PMAX-P)	
	(k ₃ k ₂)		0.33 €/kWh		1.93 €/kW		0.64 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.50	0.17	0.10	0.06	0.02
Hiver	: de décembre à février inclus							
Demi-Saison	: novembre et mars							
Eté	: d'avril à octobre inclus							
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT C - OPTION MODULABLE

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Jour	Semaine			
			PM	HM	DSM	SCM
C	64.20	6.872	4.707	2.902	1.827	
OPTION MODULABLE	24.24	14.348	5.961	3.229	1.952	
Energie réactive (c€/kvarh)		1.390				
Coefficients de puissance réduite	TLU	1.00	0.50	0.25	0.08	
	MU	1.00	0.50	0.25	0.08	
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (PMAX-P)	
	0.33 €/kWh		1.93 €/kW		0.64 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.50	0.25	0.08
Hiver Mobile	: 9 semaines					
Demi-Saison Mobile	: 19 semaines					
Saison Creuse Mobile	: 24 semaines					
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

**TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION**

	TARIF A	TARIF B	TARIF C
Tension de raccordement			
HTA1		B + en k€ 94.60 €/kW 12.08	
HTB1 ou HTA2	A - en €/kW 26.73 A - en €/kW (BP) 7.52	B + en k€ 35.04 €/kW 8.05 (BP)	C + en k€ 262.78 €/kW 10.50
HTB2		B - en €/kW 14.89 B - en €/kW (BP) 7.35	C + en k€ 122.62 €/kW 5.25 (BP)
HTB3			C - en €/kW 8.18
<p>- La partie proportionnelle de la majoration est calculée sur la puissance maximale souscrite</p> <p>- La minoration est calculée sur la puissance réduite, elle est réduite de 50 % pour les courtes utilisations</p> <p>- La tension prise en référence correspond à la tension à laquelle est réputé être alimenté le client : par exemple: B+(BP), client de taille ≥ à 10 MW, alimenté en aval d'un poste source HTB/HTA et ayant participé en capital dans la transformation du poste: le client est réputé être alimenté en HTB.</p>			

**TARIF VERT MT - OPTION BASE
(Contrats à la tension)
EN EXTINCTION - n'est plus proposé**

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver			Eté	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
MT	TLU	149.04	9.221	6.940	4.990	2.938	1.734
OPTION BASE	LU	92.28	14.711	9.013	5.733	3.127	1.867
	MU	56.52	21.227	10.829	6.470	3.387	2.048
	CU	23.04	30.343	14.131	8.032	3.639	2.237
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770				
	TLU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
Coefficients	LU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
de puissance réduite	MU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	CU		1.00	0.77	0.33	0.18	0.08
Hiver	: de novembre à mars inclus						
Eté	: d'avril à octobre inclus						
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus						
Heures Creuses	: 8h par jour et dimanche toute la journée						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

**TARIF JAUNE - OPTION BASE
EN CORSE**

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver (4 mois)			Eté (8 mois)	
			Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
JAUNE	UL	67.92	7.073	7.073	5.405	3.601	3.323
OPTION BASE	UM	24.96	10.287	7.177	3.945	3.625	
Coefficients de Puissance réduite *	UL		1.00	0.79	0.79	0.79	0.79
	ou UL		1.00	1.00	0.37	0.37	0.37
	ou UL		1.00	1.00	1.00	0.20	0.20
	UM		1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Calcul des dépassements			13.58 €/HEURE				
Hiver	: 4 mois						
Eté	: 8 mois						
Pointe en UL	: 4h par jour en hiver						
Heures Creuses	: 8h par jour, tous les jours						

* UL : un seul dénivelé possible

**TARIF VERT A5 - OPTION BASE
EN CORSE**

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver (4 mois)			Eté (8 mois)	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	TLU	115.56	4.591	4.454	4.061	3.478	3.223
	LU	59.40	8.089	6.720	5.315	3.716	3.421
OPTION BASE	MU	32.04	11.280	8.790	6.461	3.930	3.603
	CU	13.20	15.715	11.668	8.052	4.233	3.858
Energie réactive (c€/kvarh)			1.755				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
	LU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
	MU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
	CU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
Calcul des dépassements	Comptage						
	Electronique (k ₃ k ₂ k ₁)		3.47 €/kW	1.16 €/kW	28.89 €/kW		
	Coefficients par poste		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
Hiver	: 4 mois						
Eté	: 8 mois						
Pointe	: 4h par jour en hiver						
Heures Creuses	: 8h par jour, tous les jours						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

y compris la majoration, appliquée au prix de l'énergie, liée à l'octroi de mer au :

01/01/2008

Prix hors taxes ^(a) au :

15/08/2008

TARIF VERT - OPTION BASE
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, EN CORSE ET A SAINT PIERRE & MIQUELON

Département	Version	Prime fixe €/kW/an	Prix de l'énergie en c€/kWh (*)				Coefficients de puissance réduite				Energie Réact. en c€/kvarh		
			Pointe	HP	HC		Pointe	HP	HC				
MARTINIQUE	LU	83.04	10.559	5.708	2.430		1.00	0.35	0.07		0.867		
	MU	53.04	13.505	6.061	2.578		1.00	0.35	0.07				
	CU	23.40	18.696	6.682	2.837		1.00	0.35	0.07				
GUADELOUPE	LU	78.24	9.713	5.166	2.441		1.00	0.29	0.09		0.867		
	MU	42.24	13.377	5.561	2.684		1.00	0.29	0.09				
	CU	22.80	17.009	5.952	2.924		1.00	0.29	0.09				
GUYANE	LU	93.72	6.768	4.778	2.975		1.00	0.52	0.22		0.867		
	MU	60.84	11.004	5.829	3.078		1.00	0.50	0.19				
	CU	22.32	17.23	7.399	3.840		1.00	0.52	0.27				
CORSE (en extinction n'est plus proposé)	LU	104.16	11.095	5.529	2.928		1.00	0.60	0.27		1.982		
	MU	65.52	19.497	6.806	3.030		1.00	0.57	0.22				
	CU	21.24	28.491	9.379	3.820		1.00	0.60	0.37				
ST PIERRE & MIQUELON	LU	97.92	7.424	4.736	2.568		1.00	0.60	0.27		0.867		
	MU	61.80	12.788	5.845	2.568		1.00	0.57	0.22				
	CU	19.92	19.553	8.082	3.253		1.00	0.60	0.37				
LA REUNION			Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	
	LU	76.44	9.441	6.156	4.184	3.247	2.859	1.00	0.52	0.22	0.12	0.05	
	MU	42.84	12.5	7.106	4.671	3.579	3.167	1.00	0.52	0.22	0.12	0.05	1.485
	CU	21.6	16.177	8.250	5.256	3.977	3.538	1.00	0.52	0.22	0.12	0.05	

	Octroi de mer en c€/kWh	Structure horosaisonnaire
MARTINIQUE	0.341	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUADELOUPE	0.173	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUYANE	0.000	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
CORSE	-	- Pointe : 4 heures par jour de novembre à mars - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
ST PIERRE & MIQUELON	-	- Pointe : 4 heures par jour, tous les jours - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
LA REUNION	0.110	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours - Eté : 7 mois par an

(*) Prix majorés au titre de l'octroi de mer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.